

## Déclaration 2024

### **Si vous avez des dettes, les documents et informations ci-dessous doivent être fournis :**

1. Hypothèques
  - justificatifs d'intérêts hypothécaires payés en 2024
  - justificatifs du solde des dettes hypothécaires au 31.12.2024
2. Autres dettes : cartes de crédit, crédits lombards, soldes bancaires négatifs, dettes privées, factures en suspens...
  - justificatifs d'intérêts passifs payés en 2024 (intérêts débiteurs sur comptes bancaires, intérêts liés aux cartes de crédit, intérêts débiteurs sur factures d'impôt, ...)
  - justificatifs du solde des dettes au 31.12.2024
3. Dettes d'impôt : nous calculons d'office vos dettes d'impôts relatives à l'année courante ; si vous avez des arriérés d'impôts, merci de fournir les extraits de compte correspondants.

© 2025 taxadvice sàrl - tous droits réservés